



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1761

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 5° - Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône

objet : Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice - Aménagement de la promenade du Défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010

Délibération n° 2010-1761

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 5° - Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône

objet : **Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice - Aménagement de la promenade du Défilé de la Saône - Aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon engage un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La stratégie opérationnelle du projet-directeur a donc identifié des projets ou actions de nature différente sur l'ensemble du périmètre, parmi lesquels l'aménagement :

- de la promenade du Défilé de la Saône du bas-port Tilsitt à Lyon 2° au bas-port Gillet à Lyon 1er,
- du débouché de la passerelle du Palais de justice à Lyon 5°,
- de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire,
- de la promenade de Fontaines sur Saône,
- de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône.

Ces diverses opérations ont fait l'objet d'un vote du conseil de Communauté le 31 mai 2010 pour l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme et le lancement de consultations de maîtrise d'œuvre distinctes.

L'évaluation des coûts prévisionnels de maîtrise d'oeuvre et des études techniques a été établie à l'automne 2009, avant l'établissement des programmes qui ont fait l'objet d'une validation au printemps 2010. Cette évaluation était calculée sur un taux moyen de 10 % du coût des opérations ; elle se basait sur des réponses relativement basses des maîtres d'oeuvre depuis deux ans. Le lancement de nombreux projets par les différents maîtres d'ouvrages publics génère, depuis le deuxième trimestre 2010, une réévaluation des offres des maîtres d'oeuvre à des taux comparables à ceux de la deuxième partie du mandat précédent, soit 12 à 13 %.

Par ailleurs, la complexité des ouvrages, notamment du fait des sujétions hydrauliques, et les contraintes de réalisation ont été intégrées dans les programmes très détaillés fournis aux candidats. Pour répondre, les candidats admis à présenter une offre lors des consultations de maîtrise d'oeuvre ont présenté des équipes très complètes, avec plusieurs co-traitants spécialisés (ex : bureau d'études techniques, spécialiste en environnement, intervenant en matière d'ordonnancement, pilotage, coordination, intervenant pour établir les dossiers d'études d'impact et d'enquête publique au titre de la loi sur l'eau, etc.). Cette organisation des équipes répond à la complexité des projets et motive également les taux de rémunération pratiqués.

1 - L'aménagement de la promenade du Défilé de la Saône du bas-port Tilsitt à Lyon 2° au bas-port Gillet à Lyon 1er

Sur la base du programme d'aménagement, les coûts prévisionnels des prestations de maîtrise d'œuvre et les frais de maîtrise d'ouvrage (la mission de coordination sécurité et de protection de la santé et des études techniques spécifiques) ont été évalués à 1 400 000 € TTC.

Suite à l'avis motivé émis par le jury de maîtrise d'œuvre réuni le 27 août 2010, le montant des honoraires du lauréat des prestations de maîtrise d'œuvre est de 1 927 377,92 € TTC. Les coûts prévisionnels s'élèvent alors, sur la base de la réponse du maître d'œuvre, à 2 150 000 € TTC.

Le bilan financier actuel nécessite d'envisager une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 750 000 € TTC. Le montant global des autorisations de programme ainsi individualisées s'élèverait à 2 270 000 € TTC.

2 - L'aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice à Lyon 5°

Sur la base du programme d'aménagement, les coûts prévisionnels des prestations de maîtrise d'œuvre et les frais de maîtrise d'ouvrage (la mission de coordination sécurité et de protection de la santé et des études techniques spécifiques) ont été évalués à 200 000 € TTC.

Suite à l'avis motivé émis par le jury de maîtrise d'œuvre réuni le 3 septembre 2010, le montant des honoraires du lauréat des prestations de maîtrise d'œuvre est de 310 362 € TTC. Les coûts prévisionnels s'élèvent alors, sur la base de la réponse du maître d'œuvre, à 350 000 € TTC.

Le bilan financier actuel nécessite d'envisager une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 150 000 € TTC. Le montant global des autorisations de programme ainsi individualisées s'élèverait à 460 000 € TTC.

3 - L'aménagement du site de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire

Sur la base du programme d'aménagement, les coûts prévisionnels des prestations de maîtrise d'œuvre et les frais de maîtrise d'ouvrage (la mission de coordination sécurité et de protection de la santé et des études techniques spécifiques) ont été évalués à 600 000 € TTC.

Suite à l'avis motivé émis par le jury de maîtrise d'œuvre réuni le 27 août 2010, le montant des honoraires du lauréat des prestations de maîtrise d'œuvre est de 617 551,49 € TTC. Les coûts prévisionnels s'élèvent alors, sur la base de la réponse du maître d'œuvre, à 850 000 € TTC.

Le bilan financier actuel nécessite d'envisager une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 250 000 € TTC. Le montant global des autorisations de programme ainsi individualisées s'élèverait à 850 000 € TTC.

4 - L'aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône

Sur la base du programme d'aménagement, les coûts prévisionnels des prestations de maîtrise d'œuvre et les frais de maîtrise d'ouvrage (la mission de coordination sécurité et de protection de la santé et des études techniques spécifiques) ont été évalués à 740 000 € TTC.

Suite à l'avis motivé émis par le jury de maîtrise d'œuvre réuni le 3 septembre 2010, le montant des honoraires du lauréat des prestations de maîtrise d'œuvre est de 807 134,95 € TTC. Les coûts prévisionnels s'élèvent alors, sur la base de la réponse du maître d'œuvre, à 990 000 € TTC.

Le bilan financier actuel nécessite d'envisager une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 250 000 € TTC. Le montant global des autorisations de programme ainsi individualisées s'élèverait à 1 120 000 € TTC.

5 - L'aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône

Sur la base du programme d'aménagement, les coûts prévisionnels des prestations de maîtrise d'œuvre et les frais de maîtrise d'ouvrage (la mission de coordination sécurité et de protection de la santé et des études techniques spécifiques) ont été évalués à 715 000 € TTC.

Suite à l'avis motivé émis par le jury de maîtrise d'œuvre réuni le 3 septembre 2010, le montant des honoraires du lauréat des prestations de maîtrise d'œuvre est de 769 920 € TTC. Les coûts prévisionnels s'élèvent alors, sur la base de la réponse du maître d'œuvre, à 815 000 € TTC.

Le bilan financier actuel nécessite d'envisager une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 100 000 € TTC. Le montant global des autorisations de programme ainsi individualisées s'élèverait à 975 000 € TTC.

Ces missions seront lancées au 3^e trimestre 2010 pour une livraison du projet au 3^e trimestre 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide les individualisations complémentaires de l'autorisation de programme globale C-2 : Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur les opérations suivantes :

- n° 2074 - Rives de Saône : aménagement de la promenade du Défilé de la Saône du bas-port Tilsitt à Lyon 2° au bas-port Gillet à Lyon 1er, pour un montant de 750 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- . 300 000 € en 2011,
- . 220 000 € en 2012,
- . 230 000 € en 2013 ;

- n° 2075 - Rives de Saône : aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice à Lyon 5°, pour un montant de 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- . 50 000 € en 2011,
- . 50 000 € en 2012,
- . 50 000 € en 2013 ;

- n° 2156 - Rives de Saône : aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire, pour un montant de 250 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- . 100 000 € en 2011,
- . 75 000 € en 2012,
- . 75 000 € en 2013 ;

- n° 2077 - Rives de Saône : aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône, pour un montant de 250 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- . 100 000 € en 2011,
- . 75 000 € en 2012,
- . 75 000 € en 2013 ;

- n° 2078 - Rives de Saône : aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône, pour un montant de 100 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- . 40 000 € en 2011,
- . 30 000 € en 2012,
- . 30 000 € en 2013.

Le montant total des autorisations de programme individualisées est donc porté respectivement en dépenses à :

- 2 270 000 € TTC pour l'opération n° 2074 - Rives de Saône : aménagement de la promenade du Défilé de la Saône du bas-port Tilsitt à Lyon 2° au bas-port Gillet à Lyon 1er,
- 460 000 € TTC pour l'opération n° 2075 - Rives de Saône : aménagement du débouché de la passerelle du Palais de justice à Lyon 5°,
- 850 000 € TTC pour l'opération n° 2156 - Rives de Saône : aménagement de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire,
- 1 120 000 € TTC pour l'opération n° 2077 - Rives de Saône : aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône,
- 975 000 € TTC pour l'opération n° 2078 - Rives de Saône : aménagement de la promenade des Guinguettes à Rochetaillée sur Saône.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.